



Maître d'Ouvrage :
COMMUNE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

COMMUNE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

REFECTIONS DIVERSES

Rue du Maire Geiger, route de Strasbourg, rue de
Reimerswiller, rue des Vosges et cour de l'Eglise

REGLEMENT DE CONSULTATION

PHASE DE MISSION

PRO-DCE

Ce document est la propriété de AMS Ingénierie, il ne saurait être cédé ou reprographié sans l'autorisation de son auteur.
Ce document n'est valable que 'il porte le cachet et la signature originale.

Maîtrise d'œuvre :

AMS
INGENIERIE
8 RUE ADOPHE WURTZ
67000 STRASBOURG

INDICE

NATURE DE LA MODIFICATION

ETABLI PAR : M.H.

VERIFIE PAR : F.M.

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE TRAVAUX

REFECTION DIVERSES RUES – SOULTZ-SOUS-FORETS

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS

**2 rue des Barons de Fleckenstein – BP 30019
67250 Soultz-Sous-Forêts**

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur le Maire de la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS

MAITRE D'ŒUVRE

AMS INGENIERIE

8 rue Adolphe Wurtz

67000 STRASBOURG

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER

**Site Internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts : www.soultzsousforets.fr
Rubrique Municipalité – Appels d'offres**

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

**Le lundi 4 juillet 2016 à 16h00
à la Mairie de SOULTZ-SOUS-FORETS**

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1- OBJET

La présente consultation concerne la réfection de la rue du Maire Geiger, la rue de Reimerswiller, la rue des Vosges, la route de Strasbourg et de la cour de l'Eglise et du presbytère.

Descriptif :

Réaménagement de voirie (bordurage, rabotage des enrobés et mise en place d'un nouveau tapis). Pose de candélabre et raccordement de siphon. Création de fossé et talutage.

1.2- ETENDUE

La présente consultation sous forme de procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du code des marchés publics selon le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, applicable au 01/04/2016.

1.3- DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le marché se présente en lot unique.

1.4- CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'offre, qu'elle soit transmise par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. Il sera donc joint en annexe à l'acte d'engagement autant de DC4 que de sous-traitants déclarés, ces formulaires seront dûment complétés et signés.

En cas de groupement, celui-ci sera tenu de se transformer en groupement solidaire lors de la conclusion du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois

- en qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

1.5- NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

LOT UNIQUE	452331402	TRAVAUX ROUTIERS
	453161100	INSTALLATION DE MATERIEL D'ECLAIRAGE EXTERIEUR
	4523241009	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
	452321508	TRAVAUX RELATIF AU CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU
	451127002	TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER

2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1- DELAIS D'EXECUTION

Un délai d'exécution est proposé dans l'acte d'engagement, ce délai peut être modifié par le candidat.

2.2- VARIANTE OPTION

INTERDITES

2.3- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4- MODE DE REGLEMENT DES COMPTES

Conforme aux règles de paiement de la comptabilité publique.

2.5- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le descriptif quantitatif détaillé
- Les plans

2.6- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

L'offre remise devra être le document original du dossier de consultation des entreprises fourni par le Maître d'Ouvrage et complété par l'entreprise.

2.7- DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées :

2.7.1.- PIECES CONCERNANT LA CANDIDATURE

- Lettre de candidature (imprimé DC1) précisant qui soumissionne et l'identité de la personne ayant pouvoir à engager le candidat.
- Déclaration du candidat (imprimé DC2) à remplir par chaque candidat en cas de groupement et/ou sous-traitant
- Pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics (pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D.8222-7 du Code du travail et

attestation et certificats prouvant que le candidat s'est acquitté de ses obligations fiscales et sociales.

Si ces pièces ne sont pas produites au stade de la candidature, elles devront être fournies dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande en ce sens par le pouvoir adjudicateur.

- Attestation sur l'honneur conformément aux articles 43,44 et 46 du Code des Marchés Publics (voir joint en annexe au règlement de consultation).
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale. Si ces pièces ne sont pas produites au stade de la candidature, elles devront être fournies dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande en ce sens par le pouvoir adjudicateur.
- Références : 5 certificats de capacités récents pour des travaux de nature et d'importance similaire

2.7.2.- PIECES CONCERNANT L'OFFRE

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles (imprimé DC4), dûment complétées et signées.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à accepter sans modification, daté et signé.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à accepter sans modification, daté et signé.
- Le bordereau descriptif quantitatif détaillé
- Mémoire technique

3.- SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du code des marchés publics.

Par ailleurs, à l'issue de la réception des offres, le Maître d'Ouvrage pourra procéder :

- A une audition des candidats afin d'expliquer leur offre et de répondre aux éventuelles questions de la personne publique.
- A une négociation avec les candidats en vue du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

3.1- LES CRITERES INTERVENANT POUR LA SELECTION DES CANDIDATURES SONT :

3.1.1- CAPACITES PROFESSIONNELLES, TECHNIQUE, FINANCIERE, REFERENCES

Les critères intervenants pour le jugement des offres sont :

1	Prix	70 points
2	Valeur technique	30 points

3.1.2- PRINCIPE DE NOTATION ET REPARTITION DES POINTS :

3.1.2.1- .- PRIX (70 POINTS)

L'offre la plus basse se verra attribuée 70 points, le classement des autres candidats est établi sur cette base. Il sera appliqué la formule suivante :

$$70 - (((\text{offre du candidat} - \text{offre la plus basse}) / \text{offre la plus basse}) \times 100)$$

La note minimale est 0.

3.1.2.2.- VALEUR TECHNIQUE (30 POINTS)

A) MOYENS

Capacité d'approvisionnement	2pts
Les ateliers et leur composition	2pts
Les contrôles internes	2pts
Les ressources humaines en spécifiant le directeur du chantier, le chef de chantier, l'effectif dédié à chaque atelier	4pts

B) PHASAGE PREVISIONNEL

Phasage spécifique de l'exécution	3pts
Chronologie d'intervention des ateliers	3pts
Maintien de la circulation des usagers (piétons, véhicules légers, poids lourds)	4pts

C) CONFORMITE DES MATERIAUX

Conformité des matériaux prescrits	10pts
------------------------------------	-------

LA NOTE GLOBALE DU CANDIDAT RESULTERA DE LA SOMME DES POINTS OBTENUS POUR CHACUN DES CRITERES.

3.2- ERREUR DE CALCUL

Le prix étant rémunéré au mètre réel, les erreurs d'addition, de multiplication ou de report, seront corrigées. Le montant spécifié dans l'acte d'engagement sera corrigé.

Les prix sont soumis à analyse ; en conséquence, une offre s'écartant fortement des autres sera examinée plus particulièrement.

Le candidat pourra être appelé à apporter des explications complémentaires.

3.3- REMISE D'ECHANTILLONS

L'entreprise titulaire du marché remettra les échantillons sur demande du maître d'œuvre.

4.- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La transmission se fera sur support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant l'unique mention suivante :

Offre pour :

LOT UNIQUE

Réfection diverses rues – SOULTZ-SOUS-FORETS

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

Ce pli sera remis contre récépissé ou s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal. Il devra être parvenu à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquée sur la première page du présent document et ce à l'adresse suivante :

Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS

2 rue des Barons de Fleckenstein – BP 30019

67250 Soultz-Sous-Forêts

Les offres qui seraient remises, ou dont l'avis de réception postal serait délivré après la date et l'heure limite fixées, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ou présentée de manière non-conforme, ne seront pas retenues et seront retournées à leur émetteur.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

5.- DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

D'ORDRE ADMINISTRATIF

- Mairie de SOULTZ-SOUS-FORETS - 2 rue des Barons de Fleckenstein, 67250 Soultz-Sous-Forêts
- Tél : 03.88.80.40.42
- Courriel : mairie@soultzsousforets.com
- Site : www.soultzsousforets.fr

D'ORDRE TECHNIQUE

- AMS INGENIERIE – 8 rue Adolphe Wurtz 67000 STRASBOURG
- A l'attention de Monsieur Frédéric MASTELLI

- Fax : 03.88.79.47.38.
- Courriel : f.mastelli@amsingenierie.com

Au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.